

DROIT D'AUTEUR ET DROIT A L'IMAGE



Ce qu'il faut savoir pour utiliser des images sur le Net en toute légalité



Qu'est-ce que le droit d'auteur ?



C'est l'ensemble des droits dont dispose un auteur (ou ses héritiers) sur les oeuvres de l'esprit, et les condition d'utilisation ou de réutilisation de celles-ci.

Qu'est-ce que le droit à l'image ?



C'est le droit de toute personne physique à disposer de son image. Ce droit permet de s'opposer à l'utilisation, commerciale ou non, de son image, au nom du respect de la vie privée.

1 Ce que dit la loi

Art. 335.2 du Code Pénal

1 an de prison et 45000 euros d'amende le fait de capter, conserver, diffuser l'image d'une personne prise dans un lieu privé, sans le consentement de celle-ci.

Art. 226.1 du Code Pénal

1 an de prison et 45000 euros d'amende le fait de photographier ou filmer sans son consentement une personne dans un lieu privé, même sans diffusion.

Art. 226.8 du Code Pénal

1 an de prison et 15000 euros d'amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec l'image d'une personne sans son

